

# RAPPORT ANNUEL 2021-2022

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE DES FALAISES

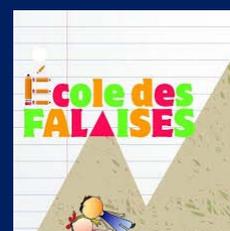
---



**29 AOÛT 2022**

---

Préparé par Sylvain-Michel Paradis  
Président du Conseil d'établissement  
et  
Mélanie Taillon, Directrice de l'école des Falaises



# Table des matières

Table des matières .....	2
Mot de la présidence .....	3
Assemblée générale annuelle .....	4
Composition du conseil d'établissement.....	5
Rôle et responsabilités du CÉ.....	6
Faits saillants .....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion.....	8
Référence .....	9

## Mot de la présidence

Au nom des membres du conseil d'établissement, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport annuel informant des principaux sujets traités durant l'année scolaire 2021-2022 de l'école des Falaises.

Je profite aussi de l'occasion pour rappeler aux parents qui désirent s'impliquer au sein de la vie scolaire de leur(s) enfant(s) peuvent le faire de différentes façons. Notamment, en faisant partie de l'organisme de participation de parents. Communément appelé « OPP », l'organisme peut notamment tâter le pouls d'autres parents et servir de pont entre ces derniers et le conseil d'établissement (CÉ), réagir aux grands dossiers de l'école, participer à l'élaboration du projet éducatif, organiser des campagnes de financement, etc. Notez que le travail de l'OPP se fait toujours de concert avec la direction de l'école et le conseil d'établissement. La liste des parents impliqués dans l'organisme se retrouve à la page 8 de ce document.

Une autre façon de collaborer à la vie scolaire est de faire partie du conseil d'établissement. Vous pouvez en apprendre plus sur le conseil d'établissement dans ce rapport sous « rôle et responsabilités du CÉ ».

Finalement, il vous est possible d'assister à nos séances du conseil que ce soit en présentiel ou en virtuel avec la plateforme *TEAMS*. Pour l'année 2022-2023, le conseil devra se positionner à savoir si un mode hybride sera adopté et de quelle façon il pourra prendre forme.

L'implication de tous dans la vie scolaire de nos enfants fait une grande différence et donne de la richesse à notre école des Falaises.

*Sylvain-Michel Paradis*  
*Président du conseil d'établissement*  
*École des Falaises*

# Assemblée générale annuelle

## Son importance

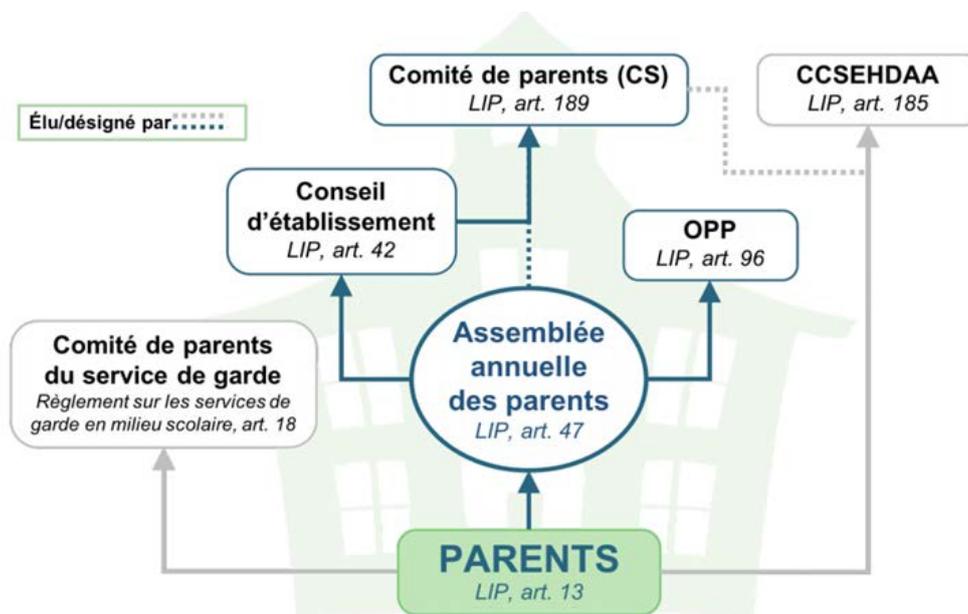
L'assemblée générale annuelle des parents est la porte d'entrée des parents dans le réseau scolaire. C'est le moment idéal pour informer et favoriser la participation des parents.

## Une obligation légale

« Chaque année, au cours de la période débutant le premier jour de calendrier scolaire et se terminant le dernier jour du mois de septembre, le président du conseil d'établissement ou, à défaut, le directeur de l'école, convoque, par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école à une assemblée pour qu'ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement. » (LIP, art. 47)

Il n'y a pas de meilleur moment pour donner le ton à l'année qui vient et pour transmettre aux parents l'enthousiasme de ceux qui sont déjà impliqués dans l'école. Lors de l'assemblée, les parents élus au conseil d'établissement rendent compte du travail accompli depuis l'assemblée annuelle précédente.

Enfin, c'est lors de l'assemblée annuelle que sont élus les représentants des parents au conseil d'établissement, le représentant de l'école au comité de parents et que sont désignés les membres de l'Organisme de participation des parents (OPP).



# Composition du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CÉ) est constitué d'un nombre égal de parents, de représentants du personnel de l'école et de deux représentants de la communauté (sans droit de vote).

Le conseil d'établissement (CÉ) est un :

- lieu de concertation des divers agents d'éducation d'une école ;
- lieu décisionnel pour les orientations de l'école et leur mise en application ;
- lieu d'expression des avis des parents sur l'encadrement des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité ainsi que tout ce qui peut améliorer le fonctionnement de l'école.

## REPRÉSENTANTS DES PARENTS :

Sylvain-Michel Paradis, *Président* (un an au mandat)

Marie-Pier Charbonneau, *Vice-présidente* (mandat de deux ans)

Jessica Gagnon, *représentante au comité de parents* (mandat de deux ans)

Eric Cadotte (un an au mandat)

Mélanie Magnan (un an au mandat)

Jessica Sinnett (mandat de deux ans)

## REPRÉSENTANTES DES ENSEIGNANTS :

Nathalie Desbiens

Kathleen Denommé

Nancy Cartier

Annie Guérin

## REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN :

Martine Lessard / Nathalie Degagné

## REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE :

Julie Beaudry / Laurie Simard Breton

## REPRÉSENTANTES DE LA COMMUNAUTÉ :

Josée Desnoyers et Caroline Paquin

## DIRECTION :

Annie Marcotte/ Mélanie Taillon

# Rôle et responsabilités du CÉ

Le Conseil d'établissement analyse la situation de l'école, les besoins des élèves et les enjeux liés à la réussite éducative. Le CÉ adopte et voit à la réalisation du **projet éducatif**, il approuve le **plan d'engagement vers la réussite** de l'école et s'assure de son actualisation.

En tout temps, le CÉ doit tenir compte des caractéristiques et des attentes de la communauté et collabore avec la Direction et l'équipe-école à toutes décisions relatives au bien-être et au plein épanouissement des enfants. Régulièrement, le CÉ est aussi consulté sur divers projets, documents et politiques du Centre de services scolaire.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. Cette orientation fondamentale prend sa source dans la réforme même de l'éducation : l'élève doit se situer au centre de toute activité éducative. (Article 64, LIP)

***Le Conseil d'établissement n'est pas habilité à prendre des décisions à portée individuelle concernant un élève en particulier. Ses décisions, c'est-à-dire toutes les résolutions et les avis qu'il donne, doivent être faites dans l'intérêt général des élèves de l'école.***

En plus du fonctionnement et ses règles de régie interne, les sujets régulièrement abordés au CÉ sont :

- Vie quotidienne de l'école ;
- Budget de l'école ;
- Campagnes de financement ;
- Code de vie ;
- Répartition du temps par discipline ;
- Plan de répartition des immeubles et des élèves (PRIÉ)
- Normes et modalités d'évaluation ;
- Cadre organisationnel du service de garde ;
- Listes d'effets scolaires et des frais chargés aux parents ;
- Activités et sorties éducatives des groupes-classe ;
- Activités et sorties éducatives du service de garde.

❖ Pendant l'année 2021-2022, le Conseil a tenu six (6) rencontres dont une assemblée générale. **Le calendrier** est réparti comme suit:

7 septembre 2021 (AGA), 12 octobre, 9 novembre (ANNULÉE), 15 décembre ;  
18 janvier 2022 (ANNULÉE), 22 février, 12 avril et le 24 mai 2022.

# Faits saillants

## **Nouvelle direction d'école**

L'école des Falaises a eu le privilège d'accueillir madame Mélanie Taillon comme direction d'école à l'automne 2021. Un changement de direction comporte son lot d'incertitude à la fois pour l'équipe-école, pour les enfants et aussi pour les parents. La transition s'est faite avec fluidité et madame Taillon s'est approprié l'ensemble des dossiers avec tout le leadership qu'on lui connaît.

## **Organisme de participation des parents (OPP)**

Lors de l'assemblée générale annuelle de septembre 2021, l'école des Falaises a eu le privilège de former l'organisme de participation des parents. Ce ne sont pas toutes les écoles qui bénéficient de parents investis pour le plus grand bonheur de nos enfants. Nous remercions les parents membres de l'OPP :

Josane Forget  
Stéphanie Desbiens  
Jennifer Tran  
Marie-Claude Cassivi  
Marie-Pier Charbonneau  
Mélanie Magnan

Il va sans dire que d'autres parents se sont portés volontaires au courant de l'année pour collaborer lors des différents événements organisés par l'OPP et nos remerciements leur sont adressés également.

## **Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement**

Les conseils d'établissement existent depuis plus de 20 ans au Québec. Le nouveau modèle de gouvernance mis en place dans les centres de services scolaires renforce la fonction même des conseils d'établissement qui est de rapprocher les lieux de décision le plus près possible des élèves.

Une formation a été mise en place l'année précédente. Elle s'adresse à tous les membres des conseils d'établissement ainsi qu'aux directions d'établissement. Elle vise à les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

La formation obligatoire réaffirme l'importance de soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, dans l'intérêt de tous les élèves.

### **Club optimiste**

Le Club Optimiste de Prévost est très présent et s'implique dans les activités de l'école. Encore cette année, les élèves ont pu bénéficier d'une généreuse contribution financière qui a permis de récompenser les élèves pour leur implication au sein de l'école ainsi que pour leur engagement et leur persévérance tout au long de l'année.

Nous vous rappelons que le Club optimiste est très bien représenté par nos membres de la communauté qui siègent au conseil d'établissement, Mesdames Josée Desnoyers et Caroline Paquin.

## **Conclusion**

Le conseil d'établissement a connu encore une fois une année bien remplie. Nos réunions ont permis de traiter adéquatement tous les sujets. Il est important de souligner l'engagement soutenu et l'intérêt de chaque membre du Conseil et du personnel de l'école pour le bien-être des élèves ainsi que pour le meilleur intérêt de l'école et de sa communauté.

Le Conseil reconnaît également le soutien constant de la direction de l'école des Falaises. Je termine en soulignant l'excellent climat de travail qui règne lors des séances, le respect dans les échanges et l'ouverture à accueillir les idées et différents points de vue.



# Référence

**Loi sur l'Instruction Publique :**

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/l-13.3.pdf>

**Le conseil d'établissement de l'école - fonctions et pouvoirs :**

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/Affiche\\_ConseilEtablissement\\_s.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/Affiche_ConseilEtablissement_s.pdf)

**Le conseil d'établissement, une bonne façon de s'impliquer dans la vie scolaire :**

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/reseau/formation\\_titularisation/ConsEtab\\_UneBonneFaconImpliquerVieScolaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/ConsEtab_UneBonneFaconImpliquerVieScolaire.pdf)

**Fédération des comités de parents du Québec :**

<http://www.fcpq.qc.ca>

**Plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école :**

<https://www2.csrqn.qc.ca/files/ecoles/plan-de-lutte-029-19-20-signé-26-05-20.pdf>

**Ordre du jour et procès-verbaux des séances du CÉ :**

<https://www2.csrqn.qc.ca/ecoles-et-centres/029-des-falaises>